



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

Service : Division des ressources humaines

Tarbes, le 10 février 2021

Bureau : Gestion collective

Affaire suivie par :  
Jeanick LEQUEUX  
Clémence ROHRER  
Tél : 05.67.76.56.90  
Mél : drh65gc@ac-toulouse.fr

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des  
Services de l'Education Nationale

à

13 Rue Georges Magnoac  
65016 TARBES

Mesdames, Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles  
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale

**Objet: Appel à candidatures sur postes à profil – rentrée scolaire 2021**

- Annexe 1 : Répertoire des métiers
- Annexe 2 : Cahier des postes à profil
- Annexe 3 : Liste des postes vacants – rentrée 2021 (susceptible d'évoluer en fonction de la carte scolaire)
- Annexe 4 : Fiche de candidature

Certains postes en raison de la mission confiée, des compétences requises et/ou des conditions de fonctionnement sont attribués à titre définitif, hors barème et selon une procédure particulière.

La présente circulaire a pour objectif de vous présenter les postes à profil et les conditions de nomination sur ces postes.

**I. MODALITES DE RECRUTEMENT**

Les postes à profil sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le poste et le profil du candidat est recherchée.

Tous les postes figurant dans le répertoire des fiches métiers et le cahier des postes à profil (Cf. Annexes 1 et 2) sont susceptibles d'être vacants.

Le recrutement sur ces postes pourra se faire après avis d'une commission départementale qui permettra d'éclairer la décision de l'Inspecteur d'Académie.

Les candidatures seront classées en fonction de l'adéquation profil/poste.

Cet appel à candidature concerne :

- ✎ Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, qui souhaitent conserver ce type de poste mais désirent l'exercer dans un autre lieu ;
- ✎ Les enseignants affectés à titre provisoire sur un poste à profil ;
- ✎ Les enseignants titulaires d'un poste à profil qui souhaitent exercer de nouvelles fonctions relevant d'un poste à profil ;
- ✎ Tous les enseignants qui souhaitent obtenir un poste à profil.

## II. NOMINATION

Dès lors qu'ils remplissent les conditions requises, **les enseignants retenus sur les postes vacants seront nommés à titre définitif et libèreront de facto leur poste**. Selon la nature du poste, ce dernier sera donc déclaré vacant au mouvement départemental ou en poste à profil.

Ainsi, l'obtention d'un poste à profil devient prioritaire par rapport à tout autre souhait de mobilité et annule les vœux au mouvement.

**Cas particulier : La mission de maître formateur est annuelle et reconductible.**

## III. CALENDRIER ET PROCEDURE

Les enseignants souhaitant candidater doivent retourner, par courriel, **une fiche de candidature par poste demandé** (Cf. annexe 4), **accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae** à l'adresse suivante : [drh65gc@ac-toulouse.fr](mailto:drh65gc@ac-toulouse.fr)

Les candidats veilleront à classer leurs vœux d'affectation par ordre de préférence.

**Les dossiers de candidature devront être transmis pour le  
Vendredi 12 mars 2021, délai de rigueur.**

Les entretiens devant la commission départementale se dérouleront entre le **16 et le 31 mars 2021** (donc avant l'ouverture du serveur concernant le mouvement). Les convocations seront transmises par voie électronique dans la boîte aux lettres i-prof. Il est donc conseiller de la consulter régulièrement.

A l'issue des opérations de recrutement, les candidats seront informés individuellement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes par courriel à l'adresse suivante : [drh65gc@ac-toulouse.fr](mailto:drh65gc@ac-toulouse.fr)

L'Inspecteur d'Académie,



Thierry Aumage